



14 12 2016



ÉTAT D'URGENCE A LA DGLFLF Dis mois – dix maux (au moins !)

ou

Les semaines de la langue de bois

Lorsque « Manu » (dixit le délégué à la Langue française) lui confia la DGLFLF en 2015, M.Depecker fut immédiatement en charge de réaliser un premier rapport préfigurant une « Agence de la langue française et de la cohésion sociale ». Incapable de faire aboutir seul ce projet, il avait alors demandé à chacun de ses agents d'apporter pierre à son édifice. Nul n'en vit jamais le résultat. L'ensemble des représentants du personnel s'insurgèrent lors de CT et de CHSCT contre un projet dont l'initiateur était bien incapable d'en clarifier le statut, la provenance des fonds, et encore moins les retombées professionnelles qu'occasionneraient sur ses agents et leurs missions cet objet sorti d'un caprice de cabinet.

« Manu », stratège, remis la sauce en mai dernier, chargeant Thierry Lepaon, en recherche d'emploi, d'une mission de préfiguration en vue de créer cette agence et, ainsi, de retravailler le dossier secret et : son rapport à peine rendu, et sans aucune concertation, Matignon annonçait, le 5 décembre dernier, par un communiqué lapidaire, et sans aucune consultation du ministère de la Culture, « la création d'une délégation interministérielle, placée sous son autorité, et chargée de la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle agence ».

A ce jour, au MCC, personne n'aurait jamais vu, ni travailler ce rapport : un ministère bien incapable de nous transmettre cette relique, et surtout pas de faire part de sa teneur aux agents de la DGLFLF.

M. Depecker ne répond plus. Mais il fait savoir qu'il a voyagé en avion présidentiel : un homme important. L'air du temps serait-il d'envoyer en l'air les rapports pour les valider au plus proche du seigneur ?

Suite à l'heure d'information syndicale organisée le mardi 13 décembre dernier :

On peut décréter l'état d'urgence à la DGLFLF :

- **État de souffrance** : depuis un an, les représentants syndicaux, dans les instances, avaient réussi à faire reconnaître une partie des agents de la DGLFLF en « état de souffrance » du fait de la mauvaise gestion humaine conduite par leurs responsables hiérarchiques. Des réunions de service devaient être tenues régulièrement par le délégué avec ses 30 agents. Une agence spécialisée dans les risques sociaux et la souffrance au travail a été diligentée par le SG et le service de prévention afin de poser les premiers jalons d'une remise en forme de la délégation.
Résultat : aucune réunion de service rassemblant l'ensemble du personnel et une agence, Artélie Conseil, qui est incapable de présenter un bilan de santé de la délégation et qui n'offre aux agents qu'une opportunité de rédiger une « fiche de mission », souvent comprise comme un doublon inquiétant de la « fiche de poste », et encore moins de résoudre plus de 4 litiges, soit disant faute de moyen suffisant.
- **État de péril**: les 30 agents n'ont aucune connaissance du rapport relatif à la création de l'Agence de cohésion sociale. M.Depecker ne répond plus. Aucune réunion d'information prévue, enfermé dans son bureau, il prépare ses nombreux déplacements à l'étranger. Son adjoint feint d'ignorer la gravité de la situation : 30 agents ne savent rien de leur avenir . Les missions de l'Agence présentées dans le communiqué de Matignon recoupe exactement leurs propres missions. Que va-t-il advenir de leurs travaux et surtout, d'eux-mêmes. Certains voient même dans l'opération conduite par Artélie et la demande de « fiches de missions » à chacun des agents comme le signe d'une restructuration dangereuse de l'ensemble des services en prévision de la création de l'Agence.
- **État d'incertitude et de veille** : la plupart des agents, dont les chefs de services ou de département n'ont même plus les moyens de planifier leurs missions et projets pour 2017 : les réunions et rendez-vous inter directionnels s'annulent, empêchant toute préfiguration. 30 agents isolés dans l'organigramme arbitraire, jamais entériné, mais bien validé par les directeurs.

Comment oser laisser 30 agents dans une incertitude intolérable professionnellement comme humainement ?

C'est pourquoi, ces 30 agents méprisés et les représentants du personnel en intersyndical demandent, dans les plus brefs délais :

- **La remise du rapport de Thierry Lepaon**
- **La prise de position de la Ministre**
- **Un rendez-vous avec le Directeur de Cabinet et son adjoint**
- **Une réunion de service conduite par M. Depecker avec l'ensemble de son personnel**
- **Un assainissement de l'organigramme**
- **Une clarification du rôle de d'Artélie Conseil en lien avec le service de prévention**

Tableau comparatif des missions de l'Agence de la langue française pour la cohésion sociale et de celles de la DGLFLF

Thierry LEPAON a été chargé d'une mission de préfiguration en vue de créer une Agence de la langue française pour la cohésion sociale.

Le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports devrait en être le maître d'œuvre.

Le communiqué annonce le rôle de l'agence en 3 « piliers » et 7 objectifs : soient 10 missions exactement identiques à celles de la DGLFLF ! (*article 6 du décret du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication*).

Trois « piliers »:

- **Un pilier « social »** portera les actions de prévention de l'illettrisme et de maîtrise de la langue française, ainsi que l'accès aux savoirs de base pour tous les publics, y compris les migrants non pris en charge par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). **DÉJÀ MISSION DGLFLF !**
- **Un pilier « culturel »** concernera les missions de valorisation de la langue française dans le cadre d'une politique linguistique définie par L'État. **DÉJÀ MISSION DGLFLF !**
- **Un pilier « éducatif et international »** soutiendra la coopération éducative, le rayonnement de la langue française dans le monde, et, le cas échéant, le suivi des dispositifs ou programmes européens. **DÉJÀ MISSION DGLFLF !**

Et 7 objectifs:

- Promouvoir une politique nationale de la langue française au service de la cohésion sociale et du rayonnement culturel de notre pays. **DÉJÀ MISSION DGLFLF !**
- Garantir la mise en œuvre sur l'ensemble des territoires de la République, en métropole et dans les outre-mer. **DÉJÀ MISSION DGLFLF !**
- Travailler étroitement avec les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les réseaux associatifs. **DÉJÀ MISSION DGLFLF !**
- Porter une politique publique en fédérant les moyens existants mais également en déployant un programme d'actions. **DÉJÀ MISSION DGLFLF !**
- Animer l'action de l'ensemble des ministères impliqués dans cette politique. **DÉJÀ MISSION DGLFLF !**
- Garantir la cohérence des actions conduites, dans ce domaine, par le Centre international d'études pédagogiques, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme et la Délégation générale à la langue française et aux langues de France. **DÉJÀ MISSION DGLFLF !**
- Élaborer en lien avec les acteurs concernés, de plans d'actions régionaux pour la maîtrise de la langue française. (Dix-huit délégués régionaux, placés auprès des Préfets de région, en prendront charge). **DÉJÀ MISSION DGLFLF !**

Pour rappel, les missions de la DGLFLF, délégation placée sous l'autorité du Ministre chargé de la culture, sont, toujours, dans la version consolidée du 5 décembre dernier, de l'arrêté originel :

- Intervenir au plan interministériel, orienter et coordonner les politiques publiques visant à garantir l'emploi de la langue française, à promouvoir son usage et à assurer son enrichissement ;
- Veiller à inscrire les langues de France dans les politiques culturelles ;
- Contribuer à promouvoir le plurilinguisme, à conforter la place de la langue française dans les pays francophones ;
- Renforcer la diversité linguistique en Europe et dans le monde ;
- Exercice d'un droit au français dans la société ;
- Promouvoir la langue française et de la diversité linguistique ;
- Développer et enrichir de la langue française ;
- Inscrire la maîtrise de la langue dans les politiques culturelles ;
- Orienter de la politique linguistique au plan territorial ;
- Préserver et valoriser les langues de France ;
- Observer la réalité linguistique de notre pays ;
- Sensibiliser et développer les publics.